

Le 12 mai 2021

Protocole pour la pratique du biplace delta ou parapente

Pour le vol :

- port obligatoire du masque pour le pilote et le passager,
- port obligatoire d'une charlotte sous le casque pour le passager,
- sont fortement conseillés un équipement personnel pour le pilote et le passager composé : de lunettes, d'une visière ou masque de ski, de gants, d'un équipement à manches longues, d'un pantalon et de chaussures adaptées,
- est fortement conseillée la désinfection après chaque vol de la sellette/harnais et du casque du passager ainsi que des élévateurs/trapèze du biplace selon les préconisations des constructeurs.

Pour l'accueil :

- port de masques pour le personnel de l'accueil,
- mise à disposition de gel hydro alcoolique,
- local d'accueil équipé d'un panneau type « Plexiglass » pour la protection du personnel,
- respect des préconisations pour les commerces : nombre personnes/taille du local, marquage des distances au sol et du sens de circulation, entrée et sortie indépendante,
- mise en place d'une traçabilité des passagers.

Pour l'accès au décollage en véhicule :

- priorité à l'utilisation des véhicules personnels pour les passagers,
- Si navette par l'école ou le club, se référer aux règles générales de transport des personnes,
- désinfection et aération de la navette entre chaque rotation,
- port du masque obligatoire,
- désinfection des mains au gel hydro alcoolique.